

16 OCTOBRE 2006



PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BROMONT, tenue le 16 octobre 2006 à 20 heures à la salle du conseil au 88, boulevard de Bromont à Bromont et à laquelle sont présents Messieurs les conseillers :

**JEAN-MARC MALTAIS
ALAIN CHÉNIER
ONIL COUTURE**

**PAUL M. ROLLAND
RÉAL BRUNELLE
SERGE DION**

FORMANT QUORUM et siégeant sous la présidence de la mairesse, Madame **PAULINE QUINLAN**.

Monsieur **JACQUES DES ORMEAUX**, directeur général et directeur du développement et Monsieur **PIERRE SIMONEAU**, o. m. a., greffier, sont aussi présents.

MOMENT DE RÉFLEXION ET OUVERTURE DE LA SÉANCE.

Après un moment de réflexion la présidente de l'assemblée déclare la séance ouverte.

ORDRE DU JOUR

1. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 2006-10-543 1.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE SPÉCIALE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 OCTOBRE 2006
2. **ADOPTION DU PROCÈS VERBAL**
- 2006-10-544 2.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 02 OCTOBRE 2006
3. **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**
4. **AFFAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL**
- N. M. 4.1 PARTIE D'HUÎTRES AU PROFIT DE LA FONDATION HORACE-BOIVIN

16 OCTOBRE 2006

5. **AVIS DE MOTION, DISPENSE DE LECTURE ET PROJET DE RÈGLEMENT**

- AM 5.1 AVIS DE MOTION DE LA PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT RELATIF À LA CIRCULATION DES CAMIONS, DES VÉHICULES DE TRANSPORTS D'ÉQUIPEMENT ET DES VÉHICULES-OUTILS ANNULANT LES RÈGLEMENTS NUMÉRO 812-1997, 812-01-1998, 812-02-1998 ET 926-2006
- 2006-10-545 5.2 DISPENSE DE LECTURE LORS DE L'ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 929-2006 INTITULÉ *RÈGLEMENT RELATIF À LA CIRCULATION DES CAMIONS, DES VÉHICULES DE TRANSPORTS D'ÉQUIPEMENT ET DES VÉHICULES-OUTILS ANNULANT LES RÈGLEMENTS NUMÉRO 812-1997, 812-01-1998, 812-02-1998 ET 926-2006*

6. **RÈGLEMENTS**

7. **AFFAIRES COURANTES**

7.1 *TRÉSORERIE*

- 2006-10-546 7.1.1 AUTORISATION POUR DIFFÉRENTS PROJETS À ÊTRE FINANCÉS PAR LE SURPLUS D'OPÉRATION 2006

7.2 *TRAVAUX PUBLICS*

- 2006-10-547 7.2.1 CONVENTION POUR UN SERVICE D'ÉGOUT PLUVIAL SUR LE LOT 3 98 250, CADASTRE DU QUÉBEC DANS LE ROYAL BROMONT

7.3 *URBANISME*

- 548 7.3.1 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AFIN D'AUTORISER L'AGRANDISSEMENT D'UNE RÉSIDENCE DONT LA TOITURE EST MANSARDÉE ALORS QUE LE RÈGLEMENT NE LE PERMET PAS (129, RUE CHAMPLAIN, LOT 2 930 441 DU CADASTRE DU QUÉBEC)
- 2006-10-549 7.3.2 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AFIN D'AUTORISER LA CONSTRUCTION D'UNE RÉSIDENCE UNIFAMILIALE ISOLÉE SUR LE LOT 3 163 359, CADASTRE DU QUÉBEC, DONT LE FRONTAGE ET LA SUPERFICIE SONT INFÉRIEURS AU FRONTAGE ET À LA SUPERFICIE MINIMUM REQUIS ET AINSI AUTORISER UN EMPIÈTEMENT DE 1,2 MÈTRE DANS LA MARGE LATÉRALE ADJACENTE À UNE RUE QUI EST DE 7,6 MÈTRES (INTERSECTION DES RUES DE CHAMBLY ET DE BEAUCE)

16 OCTOBRE 2006

7.4 *ASSAINISSEMENT DES EAUX*

7.5 *LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE*

7.6 *SÉCURITÉ PUBLIQUE*

7.7 *DIRECTION GÉNÉRALE ET GREFFE*

8. **DIVERS**

- N. M. 8.1 ÉDITION SPÉCIALE DE *LA VOIX DE L'EST* SUR BROMONT
- 2006-10-550 8.2 RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION DE LA VILLE DE BROMONT AU CEFRIO
- N. M. 8.3 DOCUMENTAIRE *L'ÉCOLE CITOYENNE* : DEMANDE D'AUTORISATION POUR UTILISER CERTAINES PAGES DU SITE WEB DE LA VILLE DE BROMONT À TITRE D'EXEMPLE

9. **AFFAIRES DU PERSONNEL**

10. **CORRESPONDANCE ET DÉPÔT DE DOCUMENTS**

11. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

2006-10-551 12. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

LE GREFFIER

PIERRE SIMONEAU, O.M.A.

2006-10-543

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE SPÉCIALE DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 16 OCTOBRE 2006

16 OCTOBRE 2006

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter l'ordre du jour avec les modifications suivantes :

- les sujets numéros 4.1 et 8.1 sont retirés de l'ordre du jour.
- le sujet numéro 8.3 est reporté à une séance subséquente.

ADOPTÉ

2006–10–544

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU CONSEIL
MUNICIPAL TENUE LE 02 OCTOBRE 2006**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable copie dudit
procès-verbal ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **ALAIN CHÉNIER**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **ONIL COUTURE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter, tel que rédigé, le procès-verbal de l'assemblée des membres du
Conseil tenue le 2 octobre 2006.

ADOPTÉ

N. M.

**PARTIE D'HUITRES AU PROFIT DE LA FONDATION HORACE-
BOIVIN**

Le sujet numéro 4.1 est retiré de l'ordre du jour.

AM

**AVIS DE MOTION DE LA PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT
RELATIF À LA CIRCULATION DES CAMIONS, DES VÉHICULES DE
TRANSPORTS D'ÉQUIPEMENT ET DES VÉHICULES-OUTILS**

16 OCTOBRE 2006

**ANNULANT LES RÈGLEMENTS NUMÉRO 812-1997, 812-01-1998,
812-02-1998 ET 926-2006**

Monsieur le Conseiller **PAUL M. ROLLAND** donne avis de motion qu'il sera présenté, à une séance subséquente, pour adoption un règlement relatif à la circulation des camions, des véhicules de transports d'équipement et des véhicules-outils annulant les règlements numéro 812-1997, 812-01-1998, 812-02-1998 et 926-2006.

2006-10-545

**DISPENSE DE LECTURE LORS DE L'ADOPTION DU RÈGLEMENT
NUMÉRO 929-2006 INTITULÉ *RÈGLEMENT RELATIF À LA
CIRCULATION DES CAMIONS, DES VÉHICULES DE TRANSPORTS
D'ÉQUIPEMENT ET DES VÉHICULES-OUTILS* ANNULANT LES
RÈGLEMENTS NUMÉRO 812-1997, 812-01-1998, 812-02-1998 ET 926-
2006**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable copie dudit projet de règlement et déclarent l'avoir lu ;

ATTENDU QUE ledit projet de règlement est disponible pour la population ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE dispenser le greffier de faire la lecture du règlement numéro 929-2006 intitulé *RÈGLEMENT RELATIF À LA CIRCULATION DES CAMIONS, DES VÉHICULES DE TRANSPORTS D'ÉQUIPEMENT ET DES VÉHICULES-OUTILS ANNULANT LES RÈGLEMENTS NUMÉRO 812-1997, 812-01-1998, 812-02-1998 ET 926-2006*, lors de son adoption.

ADOPTÉ

2006-10-546

**AUTORISATION POUR DIFFÉRENTS PROJETS À ÊTRE FINANCÉS
PAR LE SURPLUS D'OPÉRATION 2006**

ATTENDU les projets suivants :

Les travaux de la future gare pour le train touristique :	15 600 \$
Les sentiers à d'Adamsville :	25 000 \$
Parking à l'église John Savage et éclairage :	40 000 \$
Prolongation de l'aqueduc et frais légaux (dossier Lequin) :	90 000 \$
Réfection de la toiture de l'Hôtel de ville :	70 000 \$

16 OCTOBRE 2006

Achat d'une camionnette Ford 250 ou équivalent :	40 000 \$ *
Achat d'une camionnette pour arpentage :	40 000 \$ *
Travaux de maçonnerie (mesure de protection) Église St-John :	12 000 \$
Travaux accès arrière et rampe d'handicapés Église St-John :	17 000 \$
Complétion du terrain multisport (ajustement des coûts)	25 000 \$
Travaux de finition Église St-John :	10 600 \$
Chute à livres pour bibliothèque :	3 500 \$
Fax, photocopieur et imprimante pour Bibliothèque :	4 000 \$
Tables à pique pour église St-John	4 000 \$
Tables, chaises et mobilier pré-scolaire domaine Lac Gale :	12 000 \$
Autorécurveuse tractée :	7 500 \$
Entente coupe d'arbre	10 000 \$
Excédent de pavage	40 000 \$
Excédent de pierre	15 000 \$
Cours d'eau	6 500 \$
Plan hôtel de ville	10 000 \$
Coût total à même le surplus d'opération :	417 700 \$
Coût total à même le fonds de roulement :	80 000 \$

* Fonds de roulement

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER RÉAL BRUNELLE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE limiter la dépense à ce montant afin de prévoir le paiement des bris importants tels que la conduite maîtresse sur la route Pierre Laporte et autres à venir.

D'approprier un montant de **QUATRE CENT DIX-SEPT MILLE SEPT CENTS DOLLARS (417 700 \$)** en nouveaux projets, à même le surplus d'opération 2006 et une somme de **QUATRE-VINGT MILLE DOLLARS (80 000 \$)** à même le fonds de roulement, somme remboursable sur une période de cinq (5) ans.

D'autoriser le directeur général à signer tous les documents nécessaires en conformité avec la politique de délégation de pouvoirs.

ADOPTÉ

2006-10-547

**CONVENTION POUR UN SERVICE D'ÉGOUT PLUVIAL SUR LE LOT
3 398 250, CADASTRE DU QUÉBEC DANS LE ROYAL BROMONT**

ATTENDU QUE la Ville de Bromont désire régler un problème relié au mauvais drainage d'un fossé de la rue Charles X ;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont a convenu d'une convention visant la mise en place d'une conduite de drainage sur le lot 3 398 250 du cadastre du Québec ;

16 OCTOBRE 2006

ATTENDU QU'il y a lieu d'approuver la convention intervenue entre le directeur de la gestion et du développement du territoire et les propriétaires concernés afin de permettre au service des travaux publics de réaliser les travaux d'ici l'hiver ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **RÉAL BRUNELLE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter la convention signée entre les propriétaires du lot 3 398 250 et le directeur de la gestion et du développement du territoire.

ADOPTÉ

2006–10–548

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AFIN D'AUTORISER
L'AGRANDISSEMENT D'UNE RÉSIDENCE DONT LA TOITURE EST
MANSARDÉE ALORS QUE LE RÈGLEMENT NE LE PERMET PAS
(129, RUE CHAMPLAIN, LOT 2 930 441 DU CADASTRE DU QUÉBEC)**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **ONIL COUTURE**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal accorde une dérogation mineure afin d'autoriser l'agrandissement d'une résidence dont la toiture est mansardée alors que le règlement ne le permet pas (129, rue Champlain, lot 2 930 441 du cadastre du Québec).

ADOPTÉ

2006–10–549

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AFIN D'AUTORISER LA
CONSTRUCTION D'UNE RÉSIDENCE UNIFAMILIALE ISOLÉE SUR
LE LOT 3 163 359, CADASTRE DU QUÉBEC, DONT LE FRONTAGE
ET LA SUPERFICIE SONT INFÉRIEURS AU FRONTAGE ET À LA
SUPERFICIE MINIMUM REQUIS ET AINSI AUTORISER UN
EMPIÈTEMENT DE 1,2 MÈTRE DANS LA MARGE LATÉRALE
ADJACENTE À UNE RUE QUI EST DE 7,6 MÈTRES (INTERSECTION
DES RUES DE CHAMBLY ET DE BEAUCE)**

16 OCTOBRE 2006

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-MARC MALTAIS
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le Conseil municipal accorde une dérogation mineure afin d'autoriser la construction d'une résidence unifamiliale isolée sur le lot 3 163 359, cadastre du Québec, dont le frontage et la superficie sont inférieurs au frontage et à la superficie minimum requis et ainsi autoriser un empiètement de 1,2 mètre dans la marge latérale adjacente à une rue qui est de 7,6 mètres (intersection des rues de Chambly et de Beauce).

ADOPTÉ

N. M.

ÉDITION SPÉCIALE DE LA VOIX DE L'EST SUR BROMONT

Le sujet numéro 8.1 est retiré de l'ordre du jour.

2006–10–550

**RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION DE LA VILLE DE BROMONT
AU CEFRIO**

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-MARC MALTAIS
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'AUTORISER LE TRÉSORIER, Monsieur Francis Deveault, à payer la somme de **MILLE CENT TRENTE-NEUF DOLLARS ET CINQUANTE CENTS (1 139,50 \$)**, taxes incluses, au Cefrio, somme représentant le renouvellement de la cotisation, du 1^{er} novembre 2006 au 31 octobre 2007, de la Ville de Bromont.

ADOPTÉ

N. M.

**DOCUMENTAIRE L'ÉCOLE CITOYENNE : DEMANDE
D'AUTORISATION POUR UTILISER CERTAINES PAGES DU SITE
WEB DE LA VILLE DE BROMONT À TITRE D'EXEMPLE**

16 OCTOBRE 2006

Le sujet numéro 8.3 est reporté à une séance subséquente.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucun citoyen ne s'est prévalu de la période de question

2006–10–551

LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la présente séance soit levée.

ADOPTÉ

PAULINE QUINLAN, MAIRESSE

PIERRE SIMONEAU, O. M. A., GREFFIER